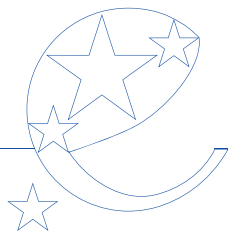


## Chapitre 3

# Axes prioritaires



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

Présentation synthétique des axes, objectifs et domaines d'intervention du programme opérationnel

Axes stratégiques	Objectifs	Domaines d'intervention
<b>AXE 1</b> Promouvoir l'économie de la connaissance	Développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats	Développer la recherche finalisée, mutualiser et développer ses résultats
		Consolider les structures d'interface entre la formation, la recherche et les entreprises
		Promouvoir les métiers scientifiques et techniques et diffuser la culture de l'innovation auprès du grand public
	Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises et des territoires	Renforcer le potentiel d'innovation des entreprises
		Soutenir la création ou la reprise/transmission d'entreprises structurantes pour le tissu industriel et accueillir de nouvelles activités
		Ingénierie financière
		Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise
<b>AXE 2</b> Développer les TIC au service de la société de l'information	Développer les TIC au service de la société de l'information	Renforcer la gouvernance des TIC
		Garantir l'accès à des réseaux compétitifs
		Généraliser les pratiques et qualifier les usagers
		Faire des services TIC les moteurs de la compétitivité des entreprises
		Promouvoir une filière TIC d'excellence
		Faire des services TIC des outils de proximité et de lien social à travers les services aux citoyens
<b>AXE 3</b> Valoriser le potentiel énergétique et environnemental	Relever le défi climatique et énergétique	Organiser des modes de production et de consommation durables
		Mettre en œuvre le Plan climat
		Promouvoir les modes durables de transport et de déplacement
	Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine	Développer la Culture du risque
		Faire du Patrimoine naturel et paysager un atout du développement
<b>AXE 4</b> Développer durablement les territoires spécifiques	Soutenir le développement durable du littoral aquitain	Mettre en œuvre une gestion intégrée
	Soutenir le développement durable des quartiers sensibles	Mettre en œuvre des projets intégrés et partenariaux sélectionnés par appel à projets
	Soutenir les territoires en mutation	Mettre en réseau les acteurs locaux

# 1. Axe 1 : Promouvoir l'économie de la connaissance

L'innovation permet de dynamiser l'économie et contribue à assurer un haut niveau d'emploi et de croissance durable face à une concurrence mondiale exacerbée dans la majorité des secteurs d'activités.

En amont de ce processus, il convient de développer d'une part l'enseignement supérieur, la recherche et la diffusion de la culture scientifique et de l'innovation tant auprès des entreprises que des citoyens, et d'autre part, la capacité collective de la communauté des chercheurs et des entreprises à inventer ensemble de nouveaux produits, procédés et services aussi bien dans les secteurs d'activités traditionnels que dans les industries de haute technologie.

Pour soutenir cette dynamique, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer en aval sur des entreprises performantes sur les plans organisationnel et managérial, compétitives et dotées de stratégies commerciales offensives tout en étant ouvertes aux alliances et aux projets coopératifs.

En complément et à l'interface entre la formation, la communauté scientifique et le monde de l'entreprise, il est indispensable de disposer de relais d'information et de conseil, et de prestataires de haut niveau ayant la capacité de répondre aux attentes des entreprises en matière de technologie et d'organisation. Certains acteurs de proximité exercent, au sein du tissu associatif notamment, de véritables missions d'intérêt général au service des entreprises et des territoires.

La promotion de l'innovation dans les produits et les services marchands, ainsi que dans l'organisation interne des entreprises, nécessite de mener des actions en faveur de la valorisation économique des résultats de recherche, de faciliter l'accès aux connaissances et aux savoir-faire, et d'améliorer le dialogue entre les laboratoires et les entreprises.

L'axe 1 vise deux objectifs principaux :

- d'une part le développement de la recherche finalisée, prioritairement dans les domaines clés pour le développement économique régional, et l'appropriation de ses résultats par les entreprises,
- d'autre part la compétitivité et la croissance des PME en développant leur potentiel d'innovation.

En complémentarité, les autres axes contribuent également à cet objectif de diffusion de l'innovation dans les entreprises :

- l'axe 2 soutenant les technologies de l'information et de la communication (en particulier par l'intégra-

tion des TIC dans les entreprises et la promotion de la filière TIC)

- l'axe 3 dédié à la valorisation du potentiel énergétique et environnemental (notamment dans le cadre du soutien aux modes de production durable)
- l'axe 4 consacré au développement durable des territoires a enfin vocation à soutenir des projets pilotes à caractère innovant

*L'axe dont relèveront les projets d'innovation sera déterminé en fonction de leur but premier : compétitivité économique pour l'axe 1, développement des services et usages TIC pour l'axe 2 et préservation de l'environnement pour l'axe 3.*

## La stratégie régionale de l'innovation

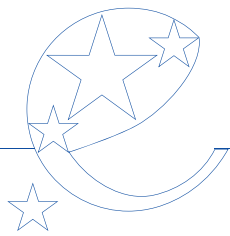
Pour ce faire, il est tout d'abord nécessaire de mettre en place une gouvernance de l'innovation au niveau régional. Cette dernière sera constituée d'un comité de pilotage de l'innovation associant l'État, le Conseil Régional, le groupe OSEO Anvar, et des personnalités qualifiées (monde de la connaissance, représentants du secteur privé, en particulier des entrepreneurs leader) chargé :

- d'élaborer et de piloter la stratégie régionale de l'innovation déclinée en plans d'actions ;
- de faire évaluer la stratégie de l'innovation et du développement économique par un organisme indépendant.

Dans le cadre de l'élaboration et du suivi de cette stratégie, un comité d'orientation comprenant des acteurs socio-économiques est chargé de formuler des recommandations au comité de pilotage sur la stratégie et sa déclinaison en plans d'actions. Ces recommandations pourront porter notamment sur :

- les flux d'échanges entre la recherche et les entreprises régionales,
- les améliorations à apporter aux structures d'interface en termes de clarification de l'offre et du rôle des acteurs,
- la visibilité par les entreprises des acteurs de l'innovation.

La formalisation de la stratégie passera par une phase de consolidation du diagnostic basé sur l'ensemble des travaux éventuellement déjà réalisés. Elle pourra également s'appuyer sur le diagnostic que le Ministère chargé de l'Industrie (Direction Générale des Entreprises) a



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

décidé de lancer dans chacune des régions métropolitaines et dont les travaux seront suivis et encadrés par un comité scientifique international.

Au niveau régional, l'élaboration du diagnostic sera suivie et validée par le comité de pilotage de l'innovation. La stratégie fera l'objet d'une présentation par le comité de suivi commun des fonds européens pour prise en compte et adaptation du présent programme opérationnel.

À chacune des phases importantes de l'élaboration de la stratégie, un bilan sera présenté par le comité de pilotage de l'innovation au comité de suivi commun des fonds européens afin d'évaluer et de valider les étapes précédentes, et de décider des suites à donner aux étapes ultérieures.

Afin de mener à bien cet objectif, un délai de deux ans à compter de la date d'approbation du présent programme opérationnel sera donné aux partenaires régionaux, durant lequel ils pourront franchir les différentes étapes devant les mener à la validation d'une stratégie régionale d'innovation solide.

Une large communication de cette stratégie sera effectuée en direction des acteurs socio-économiques de la région.

### Objectif 1.1 : Développer la recherche finalisée<sup>38</sup> et valoriser ses résultats

Alors que la R&D et le développement expérimental sont la principale source d'innovation, la région Aquitaine occupe dans ce domaine une position moyenne par rapport aux autres régions françaises, elles-mêmes marquées par un certain retard notamment en matière de R&D privée par rapport aux autres régions européennes.

Trop peu de résultats de recherche finalisée issus de laboratoires, d'établissements publics de recherche ou de grandes entreprises aboutissent à des contrats industriels, à des créations d'entreprises innovantes ou à des nouveaux produits ou services commercialisables par des PME.

Ce constat peut trouver ses origines dans plusieurs facteurs :

- le retard de la recherche aquitaine (l'Aquitaine se place au 9<sup>e</sup> rang en matière de dépenses de R&D avec 1,6% du PIB régional en 2003, et au 8<sup>e</sup> rang français pour le nombre de brevets soit 2,1% du total national),
- un retard relatif dans le domaine des formations supérieures longues (grandes écoles), en particulier dans les formations d'ingénieurs qui ne regroupent en Aquitaine que 3% des étudiants (18<sup>e</sup> rang national),

- le management des carrières de chercheurs qui est directement lié au nombre de publications scientifiques de niveau international mais, comme dans toutes les autres régions françaises, sans prendre en compte la valorisation économique des résultats de recherche,

- une offre technologique abondante et diversifiée mais peu ciblée sur les métiers porteurs d'innovations dans les PME régionales,

- un système régional d'innovation abondant mais morcelé donc peu lisible pour les entreprises.

#### 1.1.1. Description de l'objectif

Cet objectif vise à :

- renforcer, développer et structurer les compétences scientifiques régionales s'inscrivant dans les problématiques des filières économiques clés de l'Aquitaine ;

- développer la valorisation des résultats de la recherche et les collaborations entre la recherche publique et les acteurs économiques ;

- renforcer les compétences et la professionnalisation des structures d'interface technologique favorisant l'innovation et la compétitivité des entreprises régionales.

- développer la culture de l'innovation, l'esprit d'entreprise et la conduite de projet auprès des jeunes en partenariat avec le système éducatif et la formation continue.

Ces orientations sont traduites, ci-après, en types d'actions prioritaires regroupées en trois domaines d'intervention :

#### Développer la recherche finalisée, mutualiser et diffuser ses résultats

Le développement des compétences scientifiques régionales et la mise en relation entre les entreprises, les laboratoires de recherche publics et privés, centres techniques et centres expérimentaux pour la filière agricole, sont essentiels dans le processus d'innovation des entreprises. Il convient donc prioritairement de :

- Favoriser la mise en relation entre les entreprises et les laboratoires, centres techniques et centres expérimentaux pour la filière agricole, et développer la participation des PME aux programmes de R&D coopératifs entre la formation, la recherche et les entreprises, notamment au travers des plateformes technologiques européennes et des programmes cadres européens.

- Soutenir les investissements des laboratoires, des organismes de recherche, des Instituts (Carnot, ...) et des centres techniques notamment dans le cadre de projets coopératifs pluridisciplinaires liés ou se référant à des besoins de développement exprimés par des

<sup>38</sup> La recherche finalisée s'entend par la recherche qui offre des perspectives de retombées économiques ou sociétales à moyen ou court terme et dont les objectifs sont définis dès le concept du projet.

entreprises et plus généralement pour une meilleure réponse aux attentes des PME.

- Soutenir les programmes d'action des services de valorisation universitaire pour créer de la propriété intellectuelle partagée et accompagner les porteurs de projets innovants.

**Consolider des structures d'interface entre la formation, la recherche et les entreprises**

L'amélioration de l'efficacité des structures d'interface nécessite de développer l'écoute des besoins des entreprises et de pouvoir disposer de systèmes régionaux d'innovation professionnalisés, performants et reconnus.

L'objectif principal des structures d'interfaces est de :

- Faciliter la mise en réseau des PME susceptibles de développer des synergies dans les domaines technologiques ou commerciaux soit entre elles, soit avec d'autres partenaires.
- Aider au montage de projets coopératifs avec des PME, des centres de ressources technologiques, des centres techniques et d'expérimentation agricoles, des laboratoires, des grandes entreprises et/ou des centres de formation.
- Renforcer les compétences des équipes spécialisées et adapter leurs moyens d'intervention pour assurer des prestations de haut niveau afin de permettre aux PME de mettre au point des procédés ou des produits et d'en assurer le lancement commercial dans des délais réduits. Les types d'actions particulièrement visées sont le soutien aux :
  - programmes d'actions (animation...) et investissements des structures d'interface qui participent à la diffusion de technologies et de connaissances vers les PME, permettant notamment de regrouper les compétences ou d'apporter une réponse globale et opérationnelle aux besoins des entreprises,
  - projets coopératifs innovants mettant en relation des entreprises, des centres de ressources et des organismes de formation,
  - investissements destinés à restructurer ou à professionnaliser l'offre de prestations des structures d'interface technologique, technique ou généraliste en vue d'améliorer leur visibilité et leur efficacité en cohérence avec les domaines à soutenir en priorité en Aquitaine et au regard de l'offre existante hors Aquitaine.

**Promouvoir les métiers scientifiques et diffuser la culture de l'innovation auprès du grand public**

La promotion des métiers scientifiques et la diffusion de la culture scientifique et technique et de la culture de l'innovation sont assurées principalement par les cellules « information-orientation-emploi » et les

maisons de l'entrepreneuriat des universités et des grandes écoles, et par des centres dédiés intitulés « Centres de culture scientifique et technique industrielle (CCSTI) ».

D'autres organismes peuvent intervenir dans ces domaines dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'un de ces réseaux afin de renforcer leur visibilité et de développer les échanges et les retours d'expériences.

Il s'agit particulièrement de :

- Promouvoir les métiers scientifiques auprès des jeunes, et en particulier des jeunes filles.
- Renforcer le soutien aux centres régionaux ou locaux orientés vers la diffusion des connaissances, notamment au moyen d'expositions sur des lieux de connaissance et de reconnaissance (Campus, Technopoles,...).
- Diffuser une information scientifique et rationnelle auprès du grand public, et attirer les jeunes vers les métiers de demain, en expliquant les retombées de la recherche vers les activités non marchandes, sociales, éthiques ou environnementales, en réalisant des animations « grand public » comme la Fête de la Science, et en assurant la promotion de l'innovation et des carrières scientifiques et technologiques auprès des jeunes et particulièrement des jeunes filles.

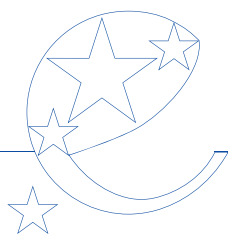
**1.1.2. Cibles préférentielles (zone, secteur, public...)**

Les investissements des laboratoires et des structures d'interface qui participent à des programmes de recherche finalisée, à des contrats avec l'industrie, ou à des programmes de transfert de technologie dans les domaines technologiques et les secteurs d'application stratégiques pour la région, seront soutenus prioritairement.

Plusieurs domaines technologiques ont une importance stratégique pour le développement de l'Aquitaine dans la mesure où les compétences acquises en recherche, valorisation et transfert, et en savoir-faire (grands groupes et PME) donnent ou sont susceptibles de donner à court terme à cette région une visibilité internationale. Il s'agit, comme le met en évidence le diagnostic, des domaines technologiques suivants :

- matériaux,
- neurosciences, sciences du vivant et santé (biologie-santé, biotechnologies innovantes)
- systèmes complexes (informatique, systèmes embarqués, modélisation, calcul),
- lasers et photonique
- environnement, énergie, sciences de l'univers,

Ces domaines stratégiques, à la fois thématiques et transversaux, associent les universités, les grandes écoles, les organismes de recherche, les centres de transfert de technologie et les entreprises.



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

Des secteurs d'application sont en lien avec les activités des quatre pôles de compétitivité labellisés et bénéficiant de ce fait de partenariats interrégionaux seront accompagnés prioritairement :

- aéronautique et systèmes embarqués
- forêt-bois-papier,
- agriculture et agro-alimentaire,
- nutrition-santé

Les projets pluridisciplinaires associant notamment les sciences humaines, de gestion - management et de la société seront recherchés, de même que les projets impliquant des partenariats transfrontaliers ou européens.

### 1.1.3. Cohérence interne

Toutes les actions de soutien à la recherche et développement seront regroupées au sein de cet objectif y compris celles relevant du domaine de l'environnement (en particulier énergies renouvelables, eau, risques, gaz à effet de serre, biodiversité, déchets).

### 1.1.4. Indicateurs de suivi et impacts attendus

Cette liste d'indicateurs sera, le cas échéant, complétée ou adaptée en fonction des indicateurs nationaux en cours de définition.

Coût total (en M€)	Indicateurs de réalisation	Sources	Objectifs à atteindre	Situation de référence
192	Nombre de projets de RDT (indicateur 4)	présage	40	30 (2000-2006)
	Nombre de projets de coopération entreprises / organismes de recherche (indicateur 5)	présage	140	100 (2000-2006)
	Nombre de projets de structures d'interface soutenues	présage	126	15 à 20 par an (2000-2006)

Indicateurs de résultats	Sources	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Investissement en R&D des laboratoires et autres organismes de recherche induit par le programme	présage	170 M€ en 2013	186,5M€ (mesures recherches et pôle technologiques de l'Obj2 2000-2006)
Nombre de brevets issus de la recherche publique Aquitaine suite aux investissements du programme	Externe (INPI)	50 par an en (environ +10% par an sur la période)	25 en 2005 (estimation hors CEA/CESTA défense)

Indicateurs d'impact	Sources	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Nombre de postes de R&D ou assimilé (ETP public et privé) créés suite aux investissements dans les laboratoires publics et les structures d'interface	présage	300 sur la période 2007-2013	210 sur la période 2000-2006
Participations au 7 <sup>e</sup> Programme cadre de recherche développement <sup>39</sup>	Externe (INNOVALIS)	700	372 pour le 6 <sup>ème</sup> programme
Nombre d'emplois créés	présage	1 000	946 (2000 - 2006)

39. Base de données Cordis et Innovalis Aquitaine.

### Objectif 1.2 : Faire de l'innovation le moteur de la compétitivité des entreprises et des territoires

Les créations d'entreprises sont particulièrement dynamiques en Aquitaine (5,6% des créations de la France métropolitaine), mais on constate un faible nombre de création d'entreprises de technologies innovantes (51 en 2005).

Au niveau régional, le taux élevé de sous-traitance (importance du secteur ASD au niveau régional), la petite taille des entreprises et leur relative méconnaissance des organismes de diffusion technologique

constituent globalement un frein à la mise en place de capacités de R&D, au lancement de produits propres, et plus généralement au développement de l'innovation dans les entreprises. Cette situation explique en grande partie leur faible taux de participation dans les programmes cadres européens (PCRD et PCI). Les évaluations soulignent que l'approche de l'innovation doit concerner tous les types d'entreprises et être globale au sein des entreprises. Pour un bon déroulement du processus d'innovation dans les entreprises, l'appui à l'ingénierie de projet est essentiel ; il n'a pas été suffisant par le passé.

Par ailleurs, la compétition entre régions se développe sur deux plans distincts : tout d'abord celui de l'attractivité pour les populations et pour les entreprises, ensuite celui des spécialisations productives. L'Aquitaine apparaît plutôt bien placée pour le cadre de vie mais se trouve défavorisée en terme d'attractivité en raison de sa position géographique qui l'éloigne des grands marchés et du nombre malgré tout limité de ses activités traditionnelles de production<sup>40</sup>. Cette région présente toutefois de nombreux atouts avec la présence de grands groupes dans des secteurs industriels qui comptent à l'échelle internationale<sup>41</sup> et régionale<sup>42</sup>, ainsi qu'avec les synergies créées par le lancement des pôles de compétitivité qui induisent une attractivité supplémentaire notamment pour les investisseurs internationaux.

### 1.2.1. Description de l'objectif

Cet objectif vise à améliorer les capacités d'innovation technologique et non technologique et la compétitivité en incitant les PME<sup>43</sup> à recourir aux méthodes modernes d'organisation et aux organismes d'appui technologique, et à la mutualisation d'outils de production ou de services.

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- d'accroître la performance et la compétitivité de l'entreprise en favorisant notamment l'innovation organisationnelle et commerciale,
- de développer les démarches d'amélioration continue de la compétitivité dans les entreprises visant les meilleures performances techniques commerciales et environnementales,
- d'accéder à de nouveaux marchés et d'atteindre la taille critique, notamment par la croissance externe ou par des regroupements d'entreprises, pour développer des capacités d'innovation en interne ou collectivement au sein de clusters (systèmes productifs locaux, pôles de compétitivité, ...),
- d'augmenter le taux de participation des PME aux programmes cadres européens (7<sup>e</sup> PCRD, PCI).

Les démarches soutenues en Aquitaine, en particulier celles en faveur des pôles de compétitivité, offrent aux entreprises la possibilité de participer à des projets de recherche et d'acquérir de nouveaux savoir-faire.

Le développement de l'innovation dans les PME passe par :

- la réorientation du dispositif de transfert de technologie réactif et performant à l'écoute des besoins des PME (cf. objectif 1.1),
- le développement de coopérations durables entre grands groupes, centres de recherche publics et PME en faisant une part spécifique à l'espace transfrontalier (cf. objectif 1.1),

- le développement des réseaux d'entreprises pour renforcer les capacités de R&D et stimuler l'innovation,
- la prise en compte du changement organisationnel associé dans les PME,
- la diffusion d'une culture de l'innovation dans les PME (protection juridique, veille, intelligence économique économique, ..),
- la création de centre technologique et de plateforme mutualisées répondant à des besoins de PME non couverts et s'intégrant dans les axes stratégiques de l'innovation en Aquitaine.

Ces orientations sont traduites, ci-après, en types d'actions prioritaires regroupées en quatre domaines d'intervention :

#### Renforcer le potentiel d'innovation des entreprises

L'innovation concerne l'ensemble des entreprises quelle que soit leur taille, la cible privilégiée étant les PME au sens européen<sup>44</sup>. Ce concept comprend à la fois l'innovation de rupture technologique et l'innovation « incrémentale », en réponse à l'évolution des marchés.

La prise en compte de l'innovation dans la stratégie de l'entreprise est le résultat d'une réflexion sur les compétences, les savoir-faire, l'organisation interne, l'environnement économique et le positionnement commercial sur les marchés notamment à l'export. La réflexion stratégique, les investissements immatériels qu'elle nécessite, et les plans d'amélioration de la compétitivité qui en résultent constituent le socle pour l'innovation, le développement durable, et l'emploi.

Cette démarche de progrès sera encouragée et développée afin que les PME puissent recourir plus largement à des conseils externes adaptés à leurs besoins, à des expertises, ou à des prestations de services spécifiques.

Les principaux types d'actions susceptibles d'exercer des effets leviers significatifs sur la compétitivité des entreprises sont :

- **le renforcement du capital humain** (aide au recrutement de cadres y compris pour des fonctions non techniques), pour accroître les capacités de R&D, le potentiel d'innovation, et plus globalement la performance de l'entreprise,
- **l'accompagnement des PME**, dans le cadre d'**actions collectives** sectorielles ou thématiques
- **l'accompagnement individuel des entreprises** en faveur de l'investissement immatériel sur les plans stratégique, organisationnel, technologique (expertise, évaluation du potentiel de la technologie et soutien du développement par l'innovation), design (concep-

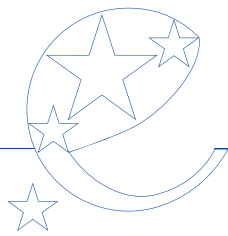
40. Agricole, forestière, touristique.

41. Agro-alimentaire, aéronautique et espace, chimie parachimie et pharmacie, papier-carton, ...

42. Bois-ameublement, métallurgie-mécanique, ...

43. Recommandation 2003/361/CE DU 6 mai 2003 (JOUE du 20 mai 2003).

44. Recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises (JOUE n° L124 du 20 mai 2003).



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

tion), juridique (propriété industrielle) commercial et marketing (soutien aux premières mises en marché), et financier (mise en relation avec les détenteurs de capitaux et les marchés financiers), en particulier pour les jeunes entreprises (moins de cinq ans),

- l'accompagnement des PME pour le **montage de projet de partenariat** avec d'autres entreprises européennes afin de les préparer à participer à des appels d'offres européens ou à des projets de R&D dans le cadre de pôles de compétitivité,

- le **soutien des investissements matériels d'entreprises** (y compris immobiliers) dès lors qu'ils sont liés à l'innovation ou améliorant la situation environnementale et qui s'inscrivent dans une stratégie de moyen ou long terme,

- l'appui aux entreprises pour accéder à de nouveaux marchés dans le cadre d'une stratégie régionale concertée entre les collectivités et les services d'accompagnement à l'international.

### **Soutenir la création, la reprise/transmission d'entreprises structurantes pour le tissu économique, et accueillir de nouvelles activités**

Il s'agit de soutenir la création, la reprise et la transmission d'entreprises (animation, conseil, parrainage, expertise financière, suivi) au travers de :

- L'appui aux structures d'accueil des créateurs et des jeunes entreprises innovantes, en particulier l'incubateur régional labellisé (IRA), les technopoles ou les pépinières, pourront prendre en compte des programmes d'actions pluriannuels orientés vers une offre de services de qualité et des investissements (immobiliers et/ou équipements) lorsqu'ils sont nécessaires pour assurer l'accompagnement des projets.

- L'accompagnement de projets innovants susceptibles de déboucher sur la création ou la reprise d'entreprises, en vue de la mise sur le marché de produits ou de services à forte valeur ajoutée, sera soutenu prioritairement.

Par ailleurs, l'accueil d'activités (création ou extension) vise à attirer des activités à forte valeur ajoutée et à permettre l'implantation de projets structurants adossés à des pôles de compétitivité ou à des clusters (travaux d'aménagement de plateforme notamment). À cet effet, seront soutenus prioritairement :

- les programmes d'accompagnement (ingénierie de projet, animation, promotion des compétences des territoires, prospections ciblées, communication, mise en réseau d'acteurs ...), les investissements liés à l'implantation de nouvelles activités (R&D, industries, service aux entreprises) et à l'extension d'activités existantes,
- les projets reconnus innovants ou structurants au

niveau régional et en particulier ceux labellisés par les gouvernances des pôles de compétitivité.

### **Développer le financement des entreprises (ingénierie financière)**

Au-delà des soutiens publics apportés au cas par cas aux projets d'investissement des entreprises sous forme de subventions ou d'avances remboursables et, dans le cas de projets innovants, sous la forme d'avances remboursables en cas de succès, d'autres formes d'interventions publiques sont rendues possibles au travers des régimes d'aides approuvés par la communauté européenne en faveur des dispositifs d'ingénierie financière :

- capital-risque et capital-investissement,
- garanties financières,
- prêts d'honneur aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises au travers notamment de plates-formes d'initiative locale
- fonds de créance communs,
- outils financiers innovants en liaison avec le fonds européen d'investissement (FEI).

Les crédits publics (Collectivités et crédits européens) permettent aux côtés d'investisseurs institutionnels (OSEO, CDC, FEI<sup>45</sup>, ...) et privés, de doter et/ou de garantir des fonds destinés à renforcer les capacités d'investissement des entreprises et à prendre en charge des risques financiers non couverts (ou insuffisamment) par le marché (jeunes entreprises fragilisées par les délais nécessaires au lancement commercial d'une innovation).

Ces fonds permettent d'accompagner toutes les phases de développement des entreprises à savoir :

- la finalisation de recherches (incubation),
- la création et les premiers tours de table financiers (capital amorçage, prêt participatif d'amorçage, contrat de développement innovation, fonds communs de placement à risque -FCPR-, fonds communs de placement pour l'innovation -FCPI-),
- le lancement de nouveaux produits (amorçage), apports en fonds propres pour assurer les premiers succès commerciaux (capital risque),
- le développement d'activités parvenues à maturité (capital développement).

D'autres fonds apparentés à des fonds de capital risque permettent de prendre en charge une partie du risque financier pris par les sous-traitants en partenariat avec les donneurs d'ordres en vue de développer et d'industrialiser de nouvelles gammes de produits (Risk-sharing).

Enfin, un fonds commun de créances pourra être mis en place. L'Aquitaine pourrait recourir à cet effet à l'ini-

45. Fonds européen d'investissement.

tiative JEREMIE, instrument visant à améliorer l'accès au financement des micro-entreprises et des PME.

**Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise**

Il s'agit de promouvoir l'innovation, l'esprit d'entreprise, et l'adaptation des compétences aux besoins des entreprises au travers :

- de la sensibilisation à l'innovation et au changement organisationnel,
- des stages en entreprises,
- d'expérimentations pour l'amélioration des liens entre l'école et l'entreprise.

Les principaux types d'actions visées sont le soutien aux :

- actions de sensibilisation et d'information en matière d'innovation à destination des dirigeants et des cadres d'entreprises, et des étudiants et des acteurs du monde économique (gestion de projets, propriété industrielle, dépôt de brevet, intelligence économique, technologies clés, éco-conception, TIC, marketing de l'innovation...),
- investissements des centres de formation publics et privés destinés à adapter les équipements de formation existants ou à faire l'acquisition d'équipements innovants nécessaires aux actions de formation qui répondent aux objectifs de l'axe 1 du Programme opérationnel au titre du FEDER.
- actions d'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans les entreprises en particulier des docteurs au travers d'un système d'information mutualisé permettant de sensibiliser les doctorants au monde économique et social et de les accompagner dans l'élaboration de leurs projets professionnels, notamment au travers de la procédure Cifre<sup>46</sup> ou de stages industriels ainsi que dans la préparation des bilans de compétence au cours de la période de recherche doctorale. L'objectif est de valoriser les résultats de la thèse dans l'entreprise, ou au travers d'un projet de création d'entreprise.
- rencontres périodiques entre entrepreneurs et universitaires (clubs, écoles et universités d'été...) et actions visant à favoriser la présence de consultants industriels dans les universités (information sur la situation du marché du travail et orientation vers des cursus professionnalisés).

**1.2.2. Cibles préférentielles (zone, secteur, public...)**

Les actions qui relèvent des secteurs stratégiques pour l'économie régionale en particulier l'aéronautique, l'espace, l'agroalimentaire, la santé, le bois, le papier et les services aux entreprises, ou qui contribuent à l'émergence de nouvelles filières, seront soutenues prioritairement. En matière de création/transmission d'entreprises, les publics féminins pourront bénéficier de soutiens ciblés.

**1.2.3. Cohérence interne**

Cet objectif regroupe l'ensemble des aides directement liées à l'innovation à l'exception des aides aux entreprises de la filière TIC qui seront soutenues prioritairement dans le cadre de l'axe 2 « Développer les TIC au service de la société de l'information ». Les aides aux entreprises destinées à soutenir des technologies innovantes pour réduire l'impact des activités ou promouvoir les éco-activités relèveront prioritairement de l'objectif 3.1 « Relever le défi climatique et énergétique ».

**1.2.4. Articulation avec les autres programmes européens**

En complément du FEDER qui soutient les actions d'information et de sensibilisation à l'innovation et à l'esprit d'entreprise, le FSE favorisera cette prise en compte de l'innovation :

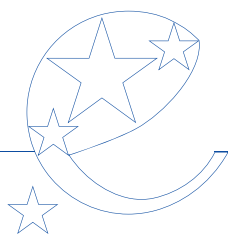
- dans le cadre de l'anticipation des mutations économiques notamment par des pratiques innovantes de gestion des ressources humaines pour préparer les évolutions dans les PME/PMI,
- dans le cadre de la formation tout au long de la vie, tout en respectant la priorité de réduction des inégalités d'accès à la formation. Les compétences en matière d'innovation, notamment, seront valorisées dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience ainsi que des plans de formation des PME.

**1.2.5. Indicateurs de suivi et impacts attendus**

Cette liste d'indicateurs sera, le cas échéant, complétée ou adaptée en fonction des indicateurs nationaux en cours de définition.

Coût total (en M€)	Indicateurs de réalisation	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
391	Nombre de projets d'investissement des PME (indicateur 7)	présage	476	794 2000 -2006 (mesure 1.2)
	Dont nombre de jeunes pousses <sup>47</sup> aidées (au cours des deux premières années après leur création) (indicateur 8)	présage	20	5 (2000-2006)
	Aide directe à l'investissement des PME : Investissement des PME (M€) (indicateur 10)	présage	39,5 M€ de FEDER	70 M€ de FEDER (2000-2006)

47. Start-up.



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

48. Nombre de demandes de brevets déposées par la voie nationale (personnes morales et physiques) selon la résidence des déposants.

49. Source INPI-OPI.

50. Branche au sens de la nomenclature NES-14.

51. Emploi brut, équivalent temps plein (indicateur 9) - Source INSEE.

Indicateurs de résultats	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Investissements en matière d'innovation dans les PME induits dans le cadre du programme	présage	284 M€ de coût total	440M€ 2000 -2006 (mesure 1.2 )
Nombre total de demandes de brevets déposées publiées par la voie nationale en Aquitaine selon la résidence des déposants <sup>48</sup>	présage	357 (soit +5% par an sur la période 2007-2013)	231 brevets délivrés en 2005

Indicateurs d'impact	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Part des demandes de brevets déposées en Aquitaine par rapport au total des demandes de brevets déposées en France <sup>49</sup>	externe	3%	2,1% en 2003
Participation des entreprises au programme compétitivité et innovation	externe	50	début en 2007
Valeurs ajoutées régionales pour les branches <sup>50</sup> :	externe		Année de référence 2005 :
« Industrie des biens d'équipement »	externe	2 560 M€ en 2015 (+2% par an)	2 185 M€ Aquitaine (41 037 M€ France)
« Service aux entreprises »	externe	12 004 M€ en 2015 (+2% par an)	10 245 M€ Aquitaine (149 080 M€ France)
Emplois créés dans les PME <sup>51</sup>	présage	4 300	6 036 emplois créés sur les mesures de l'axe 1 du DOCUP 2000-2006

## 2. Axe 2 : Développer les TIC au service de la société de l'information

### Objectif 2.1 : Développer les TIC au service de la société de l'information

En raison du maillage haut débit encore incomplet, 8 à 10% de PME et TPE n'avaient pas accès à l'ADSL fin 2006, compte tenu de leur dispersion sur le territoire. La moitié d'entre elles ne pourra faire jouer la concurrence entre les offres de services qu'à la marge et ne disposera pas d'offre performante vu la répartition géographique de leurs implantations.

Les équipements en ordinateurs, les accès Internet, notamment à haut débit, sont en dessous des moyennes nationale et européenne. Le chantier des usages reste l'enjeu de demain.

La filière TIC est relativement atomisée mais elle dispose d'un véritable savoir-faire télématique. Cette filière souffre principalement d'un déficit en matière de R&D en raison de la faible puissance de chaque entité (les ¾ de ces entreprises ont moins de 5 salariés).

#### 2.1.1. Description de l'objectif

Les technologies de l'information et de la communication sont au cœur du développement de la société et

de l'économie de la connaissance. Eu égard au retard de l'Aquitaine, très largement dû à sa configuration géographique et à la répartition de ses petites entreprises, cette thématique nécessite un effort spécifique, concentré sur un objectif identifié en propre, afin de réduire les disparités d'accès, d'usages et de services, et d'assurer une meilleure appropriation de ces technologies par l'ensemble des acteurs économiques et par la société. Cet objectif qui s'intègre dans les orientations de la stratégie i2010 est décliné en six principaux domaines d'intervention couvrant : la gouvernance, les accès, les usages, les services au sein des entreprises et dans la vie citoyenne, et la filière d'excellence.

Afin d'assurer une articulation optimale avec les autres priorités du programme, le présent objectif vise les seuls contenus de services où la dimension TIC apparaît comme problématique première (dans le sens où le déploiement technique, et l'intelligence qui lui est associée, créent les conditions du changement). Les services TIC s'intégrant dans des processus de développement sectoriel étant, pour leur part, repérés et pris en compte dans le programme opérationnel au titre des domaines concernés. Le soutien de projets pilotes et innovants sera recher-

ché à travers la mise en place d'appels à projets. Par ailleurs, seront prioritairement sélectionnés les projets s'intégrant dans le schéma régional de cohérence numérique et présentant un caractère structurant.

### **Renforcer la gouvernance des TIC**

La mise en œuvre d'un objectif TIC à part entière implique que les acteurs régionaux disposent de bons outils de pilotage, agissent en gouvernance partagée et puissent s'adosser à une filière TIC régionale d'excellence. Il s'agira prioritairement de renforcer la gouvernance déjà établie dans le cadre du Pôle Aquitain pour la Société de l'Information (PASI), qui a servi d'outil performant et reconnu de concertation en lui confiant le rôle de mise en cohérence des interventions publiques et d'identification des priorités d'action.

Cela implique notamment de :

- Approfondir la stratégie régionale pour le développement de la société de l'information appuyée sur un schéma de cohérence numérique du territoire aquitain, dont un premier exercice a été élaboré au printemps 2004, et la mise à jour faite fin 2006. Ce schéma aura pour vocation d'être actualisé régulièrement, notamment au regard des objectifs à atteindre au titre de l'objectif européen i2010 ;
- Perfectionner des outils techniques de diagnostic, de suivi et d'évaluation en matière d'accès, d'usage et de services ;

### **Garantir l'accès à des réseaux compétitifs**

- Densifier, de manière équilibrée, la couverture en haut débit pour mettre le territoire régional au niveau des autres régions européennes ;
- Développer l'attractivité et la compétitivité du territoire par la disponibilité d'accès performants pour les entreprises, les acteurs publics et les populations.

Il s'agira notamment de :

- Accompagner le déploiement des réseaux de collecte complémentaires à un existant insuffisant
- Sécuriser et améliorer une pluralité d'offres d'opérateurs
- Soutenir l'accès haut débit pour les entreprises isolées
- Assurer un maillage optique des zones d'activité économique à vocation technologique, de quartiers test et d'immobiliers intelligents accueillant des activités tertiaires dans la perspective de la préparation de l'extension de l'accès direct par la fibre optique
- Encourager la mise en place d'« immobilier intelligent »

**L'intervention du FEDER s'exercera notamment dans les conditions suivantes :**

– financement des infrastructures de haut débit dans les petites communes isolées situées en zones blanches ;

– financement des infrastructures de très haut débit dans les zones d'activité économique lorsque l'insuffisance de l'initiative privée sera avérée.

Ces deux interventions impliquent la prise en compte de la connexion à des réseaux de transports de l'information, dans le respect du schéma de cohérence régionale. Le système d'information mis en place par les services de la Région qui démarrera en 2007 sera ouvert à tous les acteurs publics et permettra de déterminer avec précision les seuils de 1Mbps pour les interventions dans les zones blanches et de 1Gbps pour les interventions dans les zones d'activité économique non desservies par le très haut débit.

### **Généraliser les pratiques et qualifier les usagers**

Il est désormais indispensable que l'ensemble des acteurs sociaux et économiques passent d'une première appréhension, désormais acquise, de la société de l'information à une maîtrise sereine de ce qui constitue l'un des moteurs d'une société de la connaissance.

L'intervention sera concentrée, mais non exclusivement, sur les actions suivantes :

- Accompagner les TPE et PME par des actions collectives et l'aide au conseil pour l'appropriation des TIC
- Qualifier les acteurs clés des entreprises et du secteur public pour un usage performant des TIC, réseaux de visioconférence compris, intervenant transversalement au bénéfice du développement durable

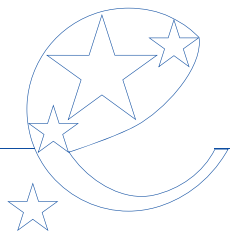
### **Faire des services TIC les moteurs de la compétitivité des entreprises**

Il s'agit de favoriser l'inclusion des TIC à tous les moments de l'activité de l'entreprise et pour tous types d'entreprises, très petites, petites et moyennes. Pourront, en particulier, être soutenues les activités économiques traditionnelles telles que le tourisme par l'enrichissement de l'offre des opérateurs locaux et par la valorisation du patrimoine régional (intellectuel, naturel et immobilier), grâce aux outils multimédias.

### **Promouvoir une filière TIC d'excellence**

Il s'agit d'activer une filière d'excellence TIC en renforçant ses capacités en matière de R&D. L'intervention pourra porter sur les types d'actions suivantes :

- favoriser l'innovation, dans les domaines régionaux où la qualification des entreprises de la filière TIC est de niveau national ou européen, par des actions pilotes visant à la constitution d'un groupement d'entreprises (cluster),



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

- développer les actions de mutualisation portant sur les dispositifs de veille, les opérations pilotes et la mise en place de plateformes de valorisation pour le secteur régional de la recherche TIC,
- conduire un programme cadre de recherche, de tests de mesures et d'expérimentations pour qualifier des offres publiques et privées aptes à vaincre les résistances à l'usage des TIC.

Le réseau des lieux publics d'accès à Internet dense et diversifié sur le territoire aquitain pourra constituer un support pour développer les usages et faire ainsi l'objet d'une modernisation et d'une re-légitimation désormais nécessaires.

Un cursus universitaire pourra également être envisagé, afin d'offrir en fin de cycle (bac, licence, maîtrise, doctorat) les moyens d'appréhender de façon globale les outils technologiques (« *apprendre à cliquer intelligent* »). Ce cursus pourra être présenté sous forme d'une unité de valeur, d'une année complète d'enseignement, ou bien encore en formation continue.

### **Faire des services TIC des outils de proximité et de lien social à travers les services aux citoyens**

Les outils numériques doivent permettre d'accroître l'offre de services d'intérêt général (en particulier de services d'information de proximité, d'administration, d'assistance personnelle, de maîtrise environnementale et de connaissances scientifiques, culturelles, patrimoniales, touristiques...) en direction des citoyens et de leurs associations, de façon cohérente sur les plans territorial et thématique.

La mise en place de tels services et outils doit se faire dans un souci constant de mutualisation, tout en assurant la valorisation et en protégeant le capital intellectuel des acteurs économiques. L'intervention pourra dans ce cadre porter sur les domaines suivants, et de façon priorisée :

- Services publics (e-administration) et d'intérêt public en matière de services d'informations de proximité et d'aide à la personne
- Formation initiale et continue (e-learning) et en particulier la formation linguistique afin de favoriser l'intégration européenne
- déploiement d'environnements numériques de travail cohérents et interopérables notamment dans le domaine de l'éducation
- Opérations collectives favorisant la valorisation des territoires par le déploiement d'outils multimédias
- Actions innovantes et/ou expérimentales conduites dans une logique de mutualisation des moyens intégrant des bases de données pré-existantes.

Ces priorités sont le fruit de la concertation qui se matérialise principalement dans le Schéma de cohérence numérique du territoire aquitain. C'est sur la base d'appels à projets et de l'analyse des niveaux pertinents d'intervention que les services seront choisis. Par ailleurs, sera sollicitée la création ou la mobilisation de plates-formes de services faisant fonction de portails et permettant de gérer plusieurs catégories de services simultanés (Partenariats Public Privé, détermination et mise en œuvre de Services d'Intérêt économique Général (SIEG), groupements de commandes...).

### **2.1.2. Cibles préférentielles (zone, secteur, public...)**

Tous les acteurs de la société qui aujourd'hui souffrent d'un retard d'appropriation sont concernés.

Des cibles prioritaires seront néanmoins précisées dans le cadre du schéma de cohérence numérique du territoire aquitain.

### **2.1.3. Cohérence interne**

Cet objectif soutiendra les services TIC à la population prioritairement dans un but de mutualisation des services et de maintien du lien social (services de proximité). Les services TIC développés dans les domaines relevant des problématiques environnementales éligibles à l'axe 2 « développer durablement le territoire aquitain » (ex. : risques, milieux naturels, eau, énergie) seront prioritairement soutenus par celui-ci.

La nature du déploiement numérique contribue par ailleurs fortement aux objectifs de développement durable dans la mesure où les techniques en jeu sont économes en énergie, favorisent le travail et les services à distance en substitution des déplacements, contribuent à l'égalité femme-homme à travers la diffusion égalitaire et ouverte des accès et des services et donnent enfin lieu à l'installation d'infrastructures pérennes et stables.

### **2.1.4. Articulation avec les autres programmes européens**

En complément du programme FEDER (lequel intervient sur l'accompagnement initial des processus), le FSE soutient les formations TIC visant à développer l'e-commerce dans les PME et à adapter les professionnels aux évolutions technologiques.

### **2.1.5. Indicateurs de suivi et impacts attendus**

Cette liste d'indicateurs sera, le cas échéant, complétée ou adaptée en fonction des indicateurs nationaux en cours de définition.

Coût total (en M€)	Indicateurs de réalisation	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
129	Nombre de projets liés à la société de l'information	présage	100	37 en 2000 -2006
	Nombre de projets aidés pour des services et applications TIC pour le citoyen	présage	20	12 en 2000 -2006

Indicateurs de résultats	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Investissements dans le développement des TIC induit dans le cadre du programme	présage	130 M€ en coût total	96M€ 2000 -2006
Population supplémentaire ayant accès aux réseaux à large bande suite aux investissements de ce programme (indicateur 12)	présage	+4%	96% de la population en 2006 <sup>52</sup>
Nombre de PME/TPE bénéficiaires d'actions collectives concernant les usages	présage	10 000	10% des entreprises potentiellement bénéficiaires à partir du diagnostic AEC 2006
Nombre de PME/TPE bénéficiaires d'actions collectives de filière	présage	400	20% des entreprises de la filière (diagnostic AEC 2006)
Nombre de PME/TPE bénéficiaires de l'accès au haut débit	présage	10 000	Besoin estimé en connexion haut débit pour les PME 10000 (diagnostic AEC 2006)

Indicateurs d'impact	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Écart de prix des offres de services résidentielles (rapport du plus cher sur le moins cher)	externe (AEC)	Offres de services concurrentielles sur l'ensemble du territoire.	Rapport de 1 à 2,5 selon les territoires en 2005
Nombre d'emplois créés	présage	650 emplois	217 emplois créés sur 2000 - 2006

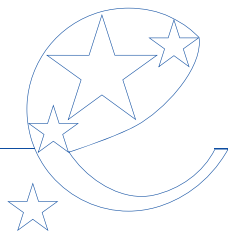
52. Source AEC 2006.

### 3. Axe 3 : Valoriser le potentiel énergétique et environnemental

Depuis l'élaboration concomitante du programme 2000-2006 des fonds européens et du contrat de plan État Région 2000-2006, et sous l'impulsion des orientations de la stratégie de Göteborg, les textes et plans applicables en matière d'environnement et de développement durable ont évolué fortement tant au niveau national (stratégies nationales du développement durable et de la biodiversité, charte de l'environnement, Plan Climat, disposition en faveur des certificats d'économie d'énergie), qu'au niveau régional (profil environnemental régional, plan régional qualité de l'air, Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats, pôles de compétitivité et d'excellence s'appuyant sur l'environnement). De plus la stratégie de Lisbonne actualisée priorise la lutte contre le changement climatique et la maîtrise énergétique.

Le diagnostic, établi à partir du Profil Environnemental Régional, met en évidence que l'Aquitaine se caractérise par la variété et la dimension de ses espaces et de ses paysages, son potentiel d'aménités et de qualité de vie, son lien originel avec l'eau, et son patrimoine

particulièrement riche. Mais il note également qu'une majeure partie du territoire de cette région, « favorisée par la nature », est soumise à des pressions d'extension de l'urbanisation, d'aménagement de corridors de transport, d'utilisation forte des milieux et



## Chapitre 3 - Axes prioritaires



53. Monitoring and modelling initiative on the targets for renewable energy.

des ressources, et de pics saisonniers de fréquentation touristique.

**La valorisation et la protection de l'environnement aquitain et la prévention des impacts des activités constituent donc à la fois une condition de préservation de son identité naturelle et culturelle, et une dimension nécessaire au maintien et au développement de son attractivité et de sa compétitivité.**

Au-delà du diagnostic environnemental et de la mise en exergue de l'impact économique de la gestion des ressources sur le long terme, l'axe développement durable se doit de prendre en compte la dimension sociale : la valorisation de la ressource environnementale et son intégration comme élément fort de la compétitivité et de l'innovation doit donc s'accompagner d'une attention particulière en direction du renforcement du lien social et de la solidarité sur le long terme.

À ce titre, seront pris en compte dans les objectifs stratégiques et les principaux domaines d'intervention :

- la question de la gouvernance et l'applicabilité dans tous les territoires des thématiques proposées,
- la recherche de concrétisation des gisements d'emploi potentiels,
- l'impact des questions de santé publique dans les différents domaines d'intervention,
- une intervention spécifique sur les quartiers sensibles.

Il convient de souligner de plus qu'au-delà de l'axe 3, l'impact environnemental et de développement durable du programme opérationnel reposera sur un dispositif d'éco-conditionnalité de l'aide apportée. Celui-ci se fondera sur le respect d'un certain nombre de critères extraréglementaires, concernant notamment la performance énergétique et la ressource en eau (cf. Chapitre 2 paragraphe 5.1).

La stratégie de développement durable du territoire aquitain est déclinée en 2 objectifs:

- Relever le défi climatique et énergétique
- Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine

### Objectif 3.1 : Relever le défi climatique et énergétique

Les principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre nationales sont les secteurs des transports et du résidentiel/tertiaire : en Aquitaine, la part du résidentiel est particulièrement significative compte tenu de sa dispersion et de son accroissement ; et la part liée au secteur des transports est de 30% supérieure à la moyenne nationale (39% contre 31%).

Un Aquitain sur deux du secteur privé exerce une activité directement en prise avec le climat. La hausse moyenne des températures constatées au XX<sup>e</sup> siècle en Aquitaine est la plus importante du territoire français. Des espaces littoraux emblématiques apparaissent menacés, tout comme certaines espèces.

La lutte contre cette menace climatique s'avère facteur de compétitivité : 20% du PNB est aujourd'hui menacé par ce phénomène. La capacité à développer des infrastructures faiblement génératrices d'émissions de gaz à effet de serre et des produits éco-conçus représentera un atout concurrentiel des territoires. L'émergence de capacités de maîtrise de la consommation énergétique et de production locale d'énergies renouvelables se révélera synonyme de limitation d'utilisation des énergies fossiles, de sécurité énergétique et d'expertises scientifiques et économiques.

Une étude récemment publiée par le MITRE<sup>53</sup> chiffre entre 160 000 et 230 000, les emplois créés par ces filières en France entre 2000 et 2010 ; plus des 3/4 concerneront la valorisation de la biomasse agricole ou forestière, domaines dans lesquels l'Aquitaine possède de nombreux atouts.

Comme le souligne le diagnostic général, les transports sont l'un des secteurs les plus contributeurs en terme d'effet de serre et en plus forte croissance. Leur part dans la consommation d'énergie en Aquitaine s'élève à 39%, contre 30% pour la moyenne nationale. La faible densité de la population et l'étalement urbain induisent des besoins accrus de mobilité, souvent satisfaits par l'automobile. Un accroissement du trafic, déjà très important sur le corridor Nord-Sud atlantique, notamment pour les flux transpyrénaïques, doit se traduire autant que possible par le recours aux modes non routiers, et en particulier le ferroviaire et le maritime.

RFF a lancé une étude de mise en service d'une autoroute ferroviaire entre l'Espagne et la France par le corridor atlantique, « Atlantique éco-fret », entre Lille, la région Parisienne, Bayonne et Vitoria. Elle montre qu'un réel potentiel existe, sous réserves de la mise au gabarit de l'axe ferroviaire, notamment des tunnels, d'un cadencement du service et d'une tarification attractive. Bayonne Mouguerre pourrait accueillir la première plate-forme Sud de l'autoroute ferroviaire.

Ce projet doit permettre le report modal de la route vers le fer. Il doit se traduire par la mise au gabarit de la ligne ferroviaire existante à partir de la frontière espagnole. Le coût total en région devrait être supérieur à 50 M€ et justifier la mise en œuvre de la procédure applicable aux grands projets.

### 3.1.1. Description de l'objectif

Le programme européen 2007-2013 constitue une opportunité significative d'unir les initiatives et les partenariats pour relever le défi climatique et énergétique auquel l'Aquitaine doit faire face ; ce plan mobilisateur, s'inscrivant dans la définition d'un nouveau paysage énergétique, est axé notamment autour d'un programme d'efficacité énergétique, et de soutien au développement des énergies renouvelables (biomasse et solaire principalement), et d'un programme régional sur la réduction d'impacts, le développement des éco-activités et la promotion du concept de « bâtiment durable », ouvrant ainsi des perspectives de mobilité, d'urbanisme et de transport durable.

Le traitement de la question des transports Nord-Sud est en grande partie exogène et lié notamment à la mise en place d'infrastructures lourdes préalables (LGV) qui vont être engagées en s'appuyant sur le Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T) et qui permettront des reports modaux en libérant des sillons pour le fret ; il est donc proposé que le FEDER concentre son intervention sur des opérations intervenant en complémentarité de cet équipement principal sur les transports urbains propres et l'intermodalité dans les transports de marchandises, ainsi que sur la question sensible en Aquitaine de l'étalement urbain.

Par ailleurs, l'ensemble des actions d'innovation devra être étroitement coordonné avec l'axe n° 1 du programme opérationnel. Cet objectif stratégique se décline en trois principaux domaines d'intervention :

- organiser des modes de production et de consommation durables
- mettre en œuvre le Plan climat
- promouvoir les modes durables de transports et de déplacements

Ces trois domaines d'intervention devraient être déclinés selon les orientations suivantes :

#### **Organiser des modes de production et de consommation durables**

La diffusion des technologies innovantes dans le domaine de l'environnement nécessite un effort simultané sur l'offre de solutions (conception, démonstration, diffusion) et la demande de produits éco-responsables (politiques d'achat).

Ce domaine sera centré sur :

- Les technologies innovantes dans le domaine de l'environnement (accompagnement des innovations technologiques pour réduire l'impact des activités ou promouvoir les éco-activités)

*Il s'agira d'accompagner l'innovation technologique comprenant les phases de réalisation, de démonstration*

*et d'industrialisation lorsqu'elles sont soit développées dans le cadre d'éco-activités soit développées ou testées en interne dans les entreprises et les collectivités pour réduire les impacts négatifs de leurs activités. La priorité sera donnée aux technologies de prévention.*

- L'éco-conception (accompagnement management environnemental orienté produit, produits éco-conçus, achats éco-responsables), avec une attention particulière portée aux matériaux de construction et d'emballage

#### **Mettre en œuvre le Plan climat**

Le Plan Climat régional s'appuie sur la stratégie nationale du développement durable et le plan climat national actualisés tous les deux en novembre 2006, et se décline en fonction des spécificités régionales. Il a fait l'objet d'une concertation large du partenariat pendant l'année 2006 en Aquitaine. Ce partenariat qui associe largement les partenaires socio-économiques (association de défense de l'environnement, entreprises, chambres consulaires, ...) sera pérennisé dans le cadre de la mise en œuvre du plan notamment lors de la conférence permanente annuelle de concertation.

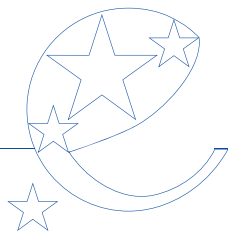
Le Plan Climat régional constitue l'un des axes majeurs du PRAE (programme régional Aquitaine Environnement) contractualisé entre la Région, l'Ademe et l'État dans le cadre du contrat de projets État-Région 2007-2013 ; le Feder accompagne de manière volontariste ce projet en renforçant les capacités de financement principalement dans les investissements exemplaires et dans les secteurs d'animation stratégiques.

Ce domaine regroupe :

- le soutien de la recherche dans les domaines des énergies renouvelables : cette orientation devra être prise en compte dans l'axe 1 du PO en ciblant les potentialités de ressources et de compétences de l'Aquitaine,
- la promotion de la qualité environnementale, de la performance et de l'efficacité énergétique, notamment dans la construction (en particulier soutien démarches HQE/HPE et OPATB, promotion du bois-construction et du recyclage des matériaux...),
- le soutien au développement de la diffusion des énergies renouvelables (notamment les filières à fort potentiel, bois-énergie, solaire, petite hydraulique, biogaz...).

Les types de projets soutenus dans le plan Climat sont :

- l'accompagnement des maîtres d'œuvres et d'ouvrages,
- l'animation des territoires,
- les actions collectives de développement de compétence et de mutualisation des ressources,



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

- le soutien aux diagnostics et études de faisabilité,
- le soutien à des équipements exemplaires.

### Promouvoir les modes durables de transports et de déplacements

Il s'agit de :

- favoriser la prise en compte en amont du développement durable en matière d'urbanisme et de déplacement (soutien à l'expertise, accompagnement des démarches collectives, accompagnement des initiatives en faveur de la gestion du temps, ...),
- promouvoir les transports collectifs urbains propres (soutien études, réalisation et optimisation du fonctionnement des pôles d'échanges intermodaux, y compris la problématique cyclable),
- favoriser l'intermodalité des transports de marchandises (amélioration de la capacité et de la performance des plateformes portuaires et multimodales).

#### 3.1.2. Cibles préférentielles (zones, secteurs, publics ...)

##### Public cible

Entreprises (notamment PME et artisanat), organismes consulaires et professionnels, collectivités publiques, bailleurs sociaux, particuliers pour certains types d'équipement ;

##### Secteur cible

Tout secteur avec accent sur secteur industriel, construction et aménagement, transport, tourisme.

#### 3.1.3. Cohérence interne

Toutes les actions de soutien à la recherche et développement seront regroupées au sein de l'Objectif 1.1 :

« Développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats », y compris celles relevant du présent objectif.

#### 3.1.4. Articulation avec les autres programmes européens

En complémentarité avec le FEDER (lequel intervient en priorité sur l'animation et la sensibilisation des structures relais), le FSE soutient des programmes de formation destinés à une meilleure prise en compte par les professionnels des enjeux de développement durable (éco-construction, gestion des ressources naturelles, etc.) notamment dans le secteur artisanal.

Dans le domaine de l'énergie et des gaz à effet de serre (GES), les articulations sont principalement à rechercher avec le programme Énergie intelligente pour l'Europe (Altener).

Le soutien à la multimodalité dans les transports de marchandises prévu au titre du présent P.O. s'inscrit dans une logique de complémentarité entre les programmes européens qui accompagnent une démarche globale au bénéfice de l'équipement et de l'aménagement durable du territoire aquitain (volets « transports » des programmes de coopération transfrontalière France-Espagne et transnationale Espace Atlantique et Sud-ouest européen, inscription du corridor ferroviaire atlantique au titre des Réseaux Trans-Européens de Transports [RTE-T] et promotion des services de transports au titre du Programme Marco Polo II).

#### 3.1.5. Indicateurs de suivi et impacts attendus

Cette liste d'indicateurs sera, le cas échéant, complétée ou adaptée en fonction des indicateurs nationaux en cours de définition.

Coût total (en M€)	Indicateurs de réalisation	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
280	Nombre de projets liés aux énergies renouvelables (indicateur 23)	présage	105	35 en 2000-2006 (mesures 2.1.5 ; 2.1.6)
	Nombre de dossiers entraînant une économie de gaz à effet de serre	présage	140	35 en 2000-2006 (mesure 2.1.5 ; 2.1.6)

Indicateurs de résultats	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Émission de gaz à effet de serre économisée en Aquitaine	présage	350 000 tonnes CO <sub>2</sub> économisées par an	5,4 M tonnes produites par an (hors puits) <sup>54</sup>
Production d'énergie renouvelable	présage	25 000 TEP supplémentaires par an	965 000 TEP (2002)
Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain amélioré (indicateur 22)	présage	250 000 utilisateurs par jour	200 000 utilisateurs par jour en 2006

54. Source Citepa 2004 base 2000. Indicateur en cours d'actualisation.

Indicateurs d'impact	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Part de la production énergétique par des énergies renouvelables	externe	20%	9,74% toutes énergies <sup>55</sup>
Nombre d'emplois créés	présage	1 600	585 emplois créés en 2000-2006 sur les mesures 2.1.5, 2.1.6 et 2.1.2

55. 2002 - source observatoire de l'énergie.

### Objectif 3.2 : Protéger et valoriser l'atout environnemental de l'Aquitaine

La région Aquitaine est dotée d'un patrimoine naturel, géologique et paysager remarquable et diversifié. Ainsi les milieux naturels représentent 52% de la superficie du territoire aquitain (de 41 308 km<sup>2</sup>). Il s'agit de la forêt, (plus vaste massif résineux d'Europe, des forêts mixtes et de feuillus, des milieux ouverts de coteaux de calcaires, des milieux montagnards dans les Pyrénées-Atlantiques, mais aussi des milieux aquatiques et humides très représentés : l'estuaire de la Gironde, plus vaste estuaire d'Europe, l'estuaire de l'Adour, le Bassin d'Arcachon, la Garonne et ses nombreux affluents, et milieux humides associés.

Cet atout environnemental constitue un des facteurs importants de l'attractivité de l'Aquitaine et explique notamment l'intensification depuis 1999 de la croissance démographique régionale (+ 0,93 % par an) portée essentiellement par un solde migratoire positif. Le maintien et la valorisation de ce patrimoine constituent donc un enjeu économique fort pour les secteurs touristique, agricole et industriel (pour tout le volet eau), mais également un cadre de développement du tertiaire et de l'emploi d'une manière générale.

#### Développer la culture du risque

La région Aquitaine est exposée à une grande diversité d'aléas dont la connaissance et la compréhension doivent être mieux partagées. Par ordre de priorité décroissante, ces risques sont les suivants :

- mouvements de terrains dans l'ensemble des départements
- inondations dans l'ensemble de la région
- risques technologiques notamment dans les secteurs concentrés d'implantation industrielle
- feux de forêts dans toutes les zones fortement boisées de l'Aquitaine (pris en compte dans le volet régional du FEADER)
- risque sismique dans la totalité des Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes
- multi-risques pour les communes de la chaîne des Pyrénées (à prendre en compte dans la convention inter régionale de massif)

Une meilleure coordination des outils de prévention des risques ainsi que le développement de stratégies d'aménagement prenant en compte l'ensemble des aléas sont également nécessaires.

#### Faire du patrimoine naturel et paysager un atout du développement

Le caractère remarquable du patrimoine naturel et paysager aquitain contribue fortement à façonner l'image positive de la région et à renforcer son attractivité tant démographique, économique et touristique qu'en termes de cadre de vie ; cet atout déterminant doit être à la fois mieux connu, mieux préservé et mieux valorisé. Sur le plan de la biodiversité, il existe des espèces uniques et rares dont l'intérêt est mal partagé. Certains poissons, oiseaux, mammifères sont en danger (anguilles, vautours, percnoptères, ours) et créateurs de conflits d'usage. Des espèces invasives végétales (4 espèces principales) et animales (5 espèces principales) perturbent les écosystèmes.

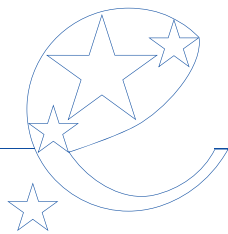
Malgré les nombreux outils de gestion écologique des milieux, on ne constate pas encore de variation significative en ce qui concerne l'état des espèces.

#### Mobiliser les acteurs aquitains pour protéger la ressource en eau

La consommation d'eau quel qu'en soit l'usage et l'origine ne cesse de croître (de 2000 à 2003 cette consommation est passée de 795 à 1 060 millions de m<sup>3</sup>). À titre d'exemple, la surconsommation d'eau dans l'agglomération bordelaise fait peser un danger certain par la salinisation de la nappe éocène.

Un nombre certain de rivières ont également des débits d'étiage insuffisants, dommageables pour les milieux naturels qui y sont associés.

Par ailleurs, les principales causes de dégradation de la qualité des eaux de surface ou souterraines sont les pollutions diffuses, la consommation d'eau et les perturbations physiques. 30% des masses d'eaux superficielles et 40% des masses d'eaux souterraines sont considérées comme en bon état au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE).



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

### 3.2.1. Description de l'objectif

En fonction de ce contexte, trois domaines d'intervention complémentaires contribueront à l'objectif :

#### Développer la culture du risque

Il est proposé de concentrer l'intervention du FEDER sur la gouvernance : le développement de la culture du risque tant au niveau des collectivités locales qu'en direction des citoyens et sur trois thématiques : le risque inondation, le risque mouvement de terrain et le risque technologique.

L'intervention du FEDER sera donc limitée à :

- Accompagner la gouvernance et la prévention : connaître, cartographier, évaluer et prévenir le risque lié aux aléas.
- Vivre avec le risque : sensibilisation, information et concertation ; formation à la réduction de la vulnérabilité ; rendre l'alerte plus concrète ; élaboration de plans communaux de sauvegarde ; dispositif de prévention des crues.
- Accompagner les opérations pilotes de réduction de la vulnérabilité aux risques inondation et mouvement de terrain.

#### Faire du patrimoine naturel et paysager un atout du développement

Le patrimoine naturel et paysager aquitain, contribue à l'attractivité régionale et touristique ainsi qu'en termes de cadre de vie ; il doit à la fois être mieux connu, mieux préservé et mieux valorisé :

- meilleure connaissance scientifique et « grand public » des milieux naturels et de ses enjeux (poursuite et mutualisation des connaissances, sensibilisation du public, éducation à l'environnement)
- plan régional d'actions de préservation, restauration et de valorisation des sites d'intérêt national et régional (gestion intégrée des zones côtières (cf. littoral), valorisation des grands sites aquitains patrimoniaux (avec recherche de synergie entre leurs différents atouts), accompagnement des projets de valorisation des espaces et sites d'importance régionale).

L'intervention du FEDER sera réservée aux opérations de connaissance de portée régionale et aux opérations exemplaires sur les grands sites aquitains.

#### Mobiliser les acteurs aquitains pour protéger la ressource en eau

L'économie d'eau et la diversification de la ressource en eau sont un enjeu fort pour la région et pour le territoire de l'agglomération bordelaise, comme pour les territoires ruraux.

Par ailleurs, à l'horizon 2015, date fixée par la directive cadre sur l'eau, l'ensemble des masses d'eau d'Aquitaine devra atteindre, sauf dérogations dûment justifiées, le bon état.

Dans ce contexte, les propositions de cadrage suivantes sont formulées :

- En méthode :
  - acter la très forte sensibilité de l'Aquitaine aux problématiques de l'eau et ses spécificités de partie aval du bassin, de partie littorale et d'implication forte des nappes souterraines ;
  - privilégier des actions très concentrées, et des bras de leviers les plus efficaces possibles.
- En thématique :
  - favoriser l'accélération de la couverture de l'Aquitaine en outil de gouvernance de l'eau (Sage, Pge, Plan ou contrat ayant vocation sur un territoire significatif à la gestion quantitative et qualitative de l'eau...) et leur mise en œuvre (animation, études, actions exemplaires) ;
  - accompagner la lutte contre les pollutions diffuses par les biocides ;
  - accompagner les actions de préservation et de gestion des milieux aquatiques et des poissons migrateurs ;
  - informer et sensibiliser sur la gestion durable de la ressource en eau et promouvoir les techniques innovantes économes en eau auprès des usagers professionnels de l'eau (industriels et agriculteurs) comme auprès des consommateurs.

### 3.2.2. Cibles préférentielles (zones, secteurs, publics...)

Pour les risques, entreprises, collectivités, et grand public sur les zones de concentration de risque ; pour le patrimoine, ciblage sur des zones d'intérêt national ou régional ou sur des actions exemplaires avec les gestionnaires de sites, les collectivités, les PNR et le secteur associatif ; privilégier les actions collectives à un niveau pertinent de gestion de l'eau : sous bassin, périmètre de Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) ou de Plan de Gestion des Étiages (Pge), périmètre de commission territoriale du comité de bassin, de contrat de rivière, de Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (Cogepomi).

### 3.2.3. Cohérence interne

Toutes les actions de soutien à la recherche et développement seront regroupées au sein de l'objectif 1.1 : « Développer la recherche finalisée et valoriser ses résultats », y compris celles relevant du présent objectif.

### 3.2.4. Articulation avec les autres programmes européens

En ce qui concerne le premier domaine d'intervention « développer la culture du risque », il est proposé la prise en compte :

- du risque inondation du bassin de la Garonne dans un programme « Plan Garonne »
- de la prévention du risque feux de forêt par le programme FEADER.

De la même manière, en complément des deux autres domaines d'intervention :

- les questions de préservation de patrimoine naturel et de gestion de l'eau dans la zone pyrénéenne sont à conduire dans le programme interrégional « Massif »
- les questions de préservation des milieux naturels et de pollution diffuse des eaux par les activités agricoles sont à prendre en compte par le programme FEADER.

En complémentarité avec le FEDER (lequel intervient en priorité sur l'animation et la sensibilisation des structures relais), le FSE soutient des programmes de formation destinés à une meilleure prise en compte par les professionnels des enjeux de développement durable (protection du patrimoine, gestion des ressources naturelles, etc.) notamment dans le secteur artisanal.

Les trois domaines d'intervention sont éligibles aux interventions transfrontalières ; une synergie et une complémentarité seront donc recherchées.

#### Synergie avec le Plan Garonne

Dans le cadre de ce plan, sont soutenues des actions emblématiques à caractère inter-régional strict dans les domaines de la préservation des milieux aquatiques et de la promotion de l'identité paysagère et culturelle. Sont principalement retenues les actions en faveur des poissons migrateurs, des zones humides et des paysages.

Le domaine d'intervention en faveur de la protection de la ressource en eau du présent programme régional FEDER intervient en synergie avec le Plan Garonne pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau. Il intervient, de façon complémentaire, en soutenant la qualité des milieux aquatiques et la diminution des pollutions diffuses sur les affluents de la Garonne (hors périmètre du Plan).

#### 3.2.5. Indicateurs de suivi et impacts attendus

Cette liste d'indicateurs sera, le cas échéant, complétée ou adaptée en fonction des indicateurs nationaux en cours de définition.

Coût total (en M€)	Indicateurs de réalisation	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
100	Nombre de projets sur la prévention des risques (indicateur 31)	présage	90	19 2000-2006 (mesure 2.1.5.1)
	Nombre de sites faisant l'objet d'opération de gestion intégrée	externe	30	0

Indicateurs de résultats	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Nombre de communes supplémentaires concernées par un plan de gestion de l'eau	présage	650	55 communes concernées par un sage de surfaces approuvés 542 communes concernées par un sage en eaux profondes approuvés
Nombre de communes à risque couvertes par un plan de prévention des risques	présage	150	462 plans de prévention des risques en 2005

Indicateurs d'impact	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Pourcentage de territoires couverts par un schéma de gestion de l'eau	externe	90% prescrits	62% prescrits en 2000-2006
Évolution de la consommation d'eau	externe	stabilisation	1 060 millions de m <sup>3</sup> en 2003
Nombre d'emplois créés	présage	500	20 sur les mesures environnementales de 2000-2006



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

### 4. Axe 4 : Développer durablement les territoires spécifiques

Parce qu'ils sont confrontés à des risques de nature économique, sociale ou environnementale, trois types de territoires, le littoral, les quartiers urbains sensibles et les territoires en mutation doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Si les causes de la vulnérabilité de chacun de ces territoires sont bien différentes, les conséquences sont sur bien des aspects les mêmes : faible taux d'actifs, déséquilibre démographique, faible mixité sociale...

Pour relever les défis auxquels ils devront faire face dans les prochaines années, le littoral et les quartiers urbains sensibles requièrent un accompagnement prioritaire qui a pour objet de coordonner les moyens d'intervention du programme dans une démarche cohérente et intégrée de développement durable conduite à l'échelle du territoire. Le programme privilégie pour ces deux territoires une approche intégrée visant à articuler au mieux ses différents moyens d'intervention. Dans le cas des territoires en mutation, l'intervention du programme FEDER sera ciblé sur la diversification économique et le soutien aux PME dans la mesure où le fonds FEADER dispose d'un volet dédié au développement local et où le Fonds social européen (FSE) intervient sur le volet « emploi » dans les zones de mutations économiques et sociales.

#### Objectif 4.1 : Soutenir le développement durable du littoral aquitain

Le littoral aquitain qui s'étend sur 270 Kms, de la pointe nord du Médoc jusqu'à l'estuaire de la Bidassoa au Sud, possède de nombreux atouts et de fortes potentialités, tant sur les plans économique, touristique, que naturel, paysager ou culturel.

L'espace littoral aquitain visé par le présent objectif correspond à l'ensemble des intercommunalités ayant au moins une commune littorale et représente une population d'un peu plus de 420 000 habitants.

Cependant, ce territoire, confronté à la pression foncière, au poids de l'économie résidentielle, à la précarité de l'emploi, à la dégradation de l'environnement, doit relever plusieurs défis :

- un défi démographique qui impose de trouver des réponses adaptées et durables en matière d'habitat, de mixité sociale, d'équipements et de services, d'activités économiques de prévention des risques dans le respect des équilibres naturels,
- un défi écologique pour la préservation et la mise en valeur des espaces naturels remarquables, pour la préservation des ressources naturelles (notamment la qualité des eaux),

- un défi économique pour conserver des activités diversifiées en soutenant l'innovation dans des filières en devenir, tout en consolidant les activités traditionnelles,

- un défi touristique pour adapter et qualifier l'offre, un défi social pour permettre aux différentes catégories de populations résidentes de travailler en confortant l'emploi par la qualification, la professionnalisation et l'amélioration des conditions de vie.

Pour répondre à ces défis, les acteurs publics du littoral aquitain ont créé un groupement d'intérêt public réunissant l'ensemble des acteurs publics concernés, auquel est associé un Conseil d'orientation regroupant les représentants des secteurs économiques et associatif œuvrant sur le littoral. C'est dans ce cadre qu'une stratégie d'aménagement durable et partagée du littoral aquitain, s'appuyant sur les principes de la gestion intégrée des zones côtières, a été définie et adoptée.

Le FEDER sera mobilisé pour des actions directement liées à la nature particulière du territoire littoral dans une approche intégrée au plan des objectifs, des partenariats et des financements, avec une priorité donnée à la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels (notamment les grands sites littoraux), aux activités économiques liées aux secteurs maritimes et à la gestion des risques spécifiques (érosion, etc.).

##### 4.1.1. Description de l'objectif

Le programme, s'appuyant sur les priorités du plan de développement durable, défini dans le cadre du GIP Littoral, interviendra dans les domaines prioritaires suivants :

- Le développement des connaissances, de l'innovation et de l'information sur l'espace littoral et maritime (Pôle océanographique du bassin d'Arcachon, réseau de recherche littoral, suivi du trait de côte, qualité des eaux de baignade) ;

L'objectif est d'apporter des éléments de compréhension sur le fonctionnement du milieu littoral et maritime, de chercher et de promouvoir des solutions innovantes concernant la gestion des milieux, d'apporter

ter une capacité d'expertises principalement sur les problématiques de qualité des eaux, de gestion du trait de côte et de gestion foncière.

- La préservation de la qualité de l'environnement des espaces côtiers et marins, (biodiversité et paysages), et la prise en compte des risques naturels et technologiques par une véritable gestion intégrée des zones côtières ;

L'objectif est de renforcer la préservation de certains espaces naturels emblématiques et des corridors écologiques, tout en leur assurant un accès maîtrisé des populations tant résidentes que touristiques. Cette double politique de préservation et d'ouverture au public s'appuiera sur des actions de pédagogie, de requalification et de gestion concertée de ces espaces, ainsi que sur la recherche de solutions innovantes tant techniques qu'organisationnelles.

- La valorisation des espaces et sites naturels et l'amélioration de l'accueil des publics, notamment touristiques ;

Le littoral aquitain se caractérise par des entités environnementales et paysagères marquées dont il convient de préserver l'intégrité, tout en y assurant un accueil maîtrisé des populations résidentes et touristiques.

Plusieurs types d'aménagement seront soutenus :

- Le dispositif des « plans plages » littoraux, destiné à concilier l'accueil du public et la préservation des milieux naturels. Il s'agit aujourd'hui de réhabiliter certains sites, de décliner et de réactualiser ce concept en l'étendant à l'ensemble du linéaire côtier, en fonction des nouvelles exigences en matière de pratiques éco-touristiques, mais aussi au regard des nouvelles attentes des néo-résidents et de la multifonctionnalité de ces espaces.

- Le réseau de pistes cyclables améliore les dessertes des espaces, sur le littoral et en retrait du littoral, au profit des populations résidentes et saisonnières, il favorise le tourisme cyclable et la fréquentation touristique hors saison, par le développement de la pratique des déplacements doux, respectueux de l'environnement. Il s'agit de compléter et d'améliorer ce réseau et d'en renforcer la cohérence.

- Les sentiers littoraux et les projets d'itinérance côtière.

- Le renforcement et la diversification de l'économie et de l'emploi par le soutien aux activités économiques liées à la bande côtière et l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs saisonniers ;

L'objectif est :

- d'accompagner le développement des filières industrielles du nautisme et de la glisse, de favoriser l'émer-

gence d'activités et de filières économiques nouvelles de susciter des actions pilotes facilitant l'accueil et l'emploi des travailleurs saisonniers (analyses, études et expérimentations à l'exclusion des dépenses de logement).

- La mise en œuvre de nouvelles modalités de gouvernance, en s'appuyant sur les instances du GIP littoral que sont l'assemblée générale et le Conseil d'orientation.

L'objectif est de favoriser l'association et la participation des acteurs publics, des représentants des activités économiques liées au littoral, des associations, et plus généralement de l'ensemble des usagers à la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable du littoral aquitain.

#### *4.1.2. Cibles préférentielles (zones, secteurs, publics...)*

Elles privilégient les actions à caractère exemplaire, collectives, à un niveau territorial pertinent, portées par des gestionnaires publics, associatifs et des acteurs privés.

#### *4.1.3. Cohérence interne*

Les autres objectifs du programme opérationnel seront mobilisés pour soutenir les actions d'innovation, de développement économique (hors secteur pêche), et de protection de l'environnement qui relèvent du présent objectif.

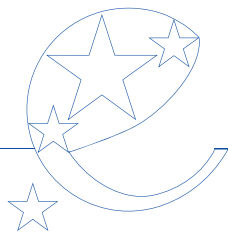
#### *4.1.4. Articulation avec les autres programmes européens*

Pour l'objectif « Littoral », les actions directement liées à l'activité économique pêche et culture marine seront financées exclusivement par le FEP. Cependant les actions contribuant à l'amélioration de la compétitivité et de l'emploi de ces secteurs pourront être prises en compte par le FEDER.

Dans le cadre de l'axe 4 du fonds européen pour la pêche, le partenariat souhaite susciter la création de groupe d'actions côtiers sur le littoral aquitain, notamment pour le bassin d'Arcachon. En complément des actions du FEDER visant à valoriser des sites naturels touristiques et à améliorer l'accueil (« plan plage »), le FEADER pourra soutenir sur la zone littorale le développement de services touristiques (aménagement et professionnalisation des offices du tourisme, signalisation et signalétique).

#### *4.1.5. Impacts attendus*

Les effets et l'impact de cet objectif ne pourront être mesurés exclusivement par des



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

indicateurs chiffrés. Il conviendra d'évaluer, dans le même temps, l'impact des chacun des projets.

La liste d'indicateurs ci-dessous sera, le cas échéant, complétée ou adaptée en fonction des indicateurs nationaux en cours de définition.

Coût total (en M€)	Indicateurs de réalisation	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
43	Nombre de projets liés au littoral	présage	35	6 en 2000-2006

Indicateurs de résultats	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Investissements dans la zone littorale	présage	42,76 M€ de Coût total	2,3 M€ sur 2000 - 2006
Nombre d'acteurs privés ou publics impliqués dans la gestion intégrée des zones côtières	présage	100 à 150 acteurs publics 100 à 150 acteurs privés	0
Superficies concernées par des opérations de préservation	présage	100 hectares	0

Indicateurs d'impact	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Gestion intégrée des zones côtières	externe	Pérennisation des actions engagées (enquête auprès des principaux acteurs)	Plan d'action du G.I.P. « Littoral »
Évolution de l'artificialisation des surfaces	externe	19,5% dans la bande littorale de 500 m à 1 000 m +0,05%/an entre 2007-2015 de la superficie artificialisée des communes du littoral	20,5% dans la bande littorale des 500 m à 1 000 m +0,10%/an entre 1990-2000 de la superficie artificialisée des communes du littoral
Nombre d'emplois créés	présage	350 emplois	0

### Objectif 4.2 : Soutenir le développement durable des quartiers sensibles

Les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme Objectif 2 2000-2006 et du PIC Urban montrent que, conjuguée aux efforts de l'État et des collectivités locales et territoriales et à la mobilisation des acteurs locaux, l'intervention européenne a déjà porté ses fruits dans un certain nombre de territoires. Mais les résultats restent encore fragiles.

La nouvelle politique de cohésion européenne offre des perspectives nouvelles de croissance et de création d'emplois de qualité aux villes et aux agglomérations, ce qui influera sur leur attractivité, nécessaire à la prospérité de l'Aquitaine.

Mais cette croissance ne sera durable que si elle s'appuie sur une cohésion interne aux villes et aux agglomérations, qui ne pourra exister qu'avec une réduction générale des écarts de développement ; comme évoqué ci-dessus, certaines zones urbaines continuent en effet à concentrer des problèmes économiques, environnementaux et sociaux, ce qui constitue à terme, outre les conséquences humaines, un risque pour la compétitivité globale des villes.

#### 4.2.1. Description de l'objectif

Ce programme régional soutiendra la mise en œuvre de projets de territoire, globaux et cohérents, qui articulent la revitalisation des quartiers urbains en difficulté avec le développement durable d'une ville ou d'une agglomération. Il est en cela conforme aux nouveaux règlements du FEDER qui encouragent de nouveaux investissements qui permettent aux villes et aux agglomérations de mieux exploiter leurs potentialités sur ces territoires en difficultés (souvent mésestimés).

Il sera également cohérent avec la politique de rénovation urbaine, dont les contours ont été fixés dans la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, et qui va concerner en Aquitaine près de 9 000 logements qui seront rénovés ou démolis et reconstruits avec le souci d'inscrire ces opérations dans des projets globaux de développement harmonieux et durable.

Ces projets de territoire devront, dans le cadre d'une approche intégrée et participative, concrétiser le lien entre compétitivité et cohésion sociale, à travers un développement économique, social et environnemental équilibré.

Pour éviter toute forme de dispersion, les projets soutenus seront sélectionnés sur la base d'un appel à projet régional dont le cahier des charges est joint (cf. 4).

Ils devront répondre aux critères suivants :

### **Des objectifs et des actions conformes aux priorités de la politique européenne<sup>56</sup>**

● **Le soutien au développement économique** et à l'emploi, en suscitant la création d'activités économiques dans les quartiers sensibles par l'aide à la création et à l'amélioration des conditions d'accueil des entreprises, par un soutien à la création de réseaux d'entreprises, à la micro-activité, à la commercialisation de produits, à l'exploitation des idées nouvelles, à l'amélioration de l'efficacité des structures dédiées à l'accès à l'emploi et à la formation, à la mise en oeuvre de plans de lutte contre les discriminations à l'embauche, à l'amélioration des capacités de R&D, à l'accès au TIC pour les PME, les micro-entreprises, les artisans.

● **La maîtrise de l'énergie** en soutenant des projets de rénovation urbaine porteurs d'innovation en matière de maîtrise de l'énergie, de gestion des déchets, de développement des énergies renouvelables, de système efficace de gestion de l'énergie et de réduction des nuisances environnementales, de contrôle de la pollution, de promotion de transports publics propres et durables, d'actions encourageant les intermodalités.

● **L'attractivité des quartiers**, en soutenant des projets, de réhabilitation de l'environnement physique, de reconversion des friches industrielles, de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, avec des projets innovants, notamment en matière culturelle par le biais de nouveaux services à plus forte valeur ajoutée, porteurs d'ouverture vers l'extérieur, mais aussi en stimulant des initiatives associant les habitants pour la fourniture de nouveaux services à la population (accès au TIC, à la société de l'information) compte tenu de l'évolution des structures démographiques.

### **De nouvelles formes de gouvernance**

Ces nouvelles formes de gouvernance sollicitent les capacités d'un large éventail de partenaires : collectivités publiques, secteur privé, associations et citoyens. Cette exigence se traduira par :

● l'implication des partenaires publics dans l'élaboration et la gestion du projet, à travers des coopérations souples entre les différents niveaux de collectivités publiques,

● la participation des citoyens, qui au-delà de l'impératif démocratique, confère une efficacité et une légitimité aux opérations,

● la coopération entre acteurs publics et acteurs privés, qui au-delà des moyens financiers apportent des aptitudes et des compétences complémentaires,

● l'innovation qui se manifeste autant dans les modalités d'élaboration que dans le contenu des projets et des opérations,

● le refus de toute forme de discriminations.

Ces critères seront traduits sous forme d'indicateurs qui permettront de suivre l'évolution de la mise en oeuvre du programme.

Par ailleurs, il pourrait être fait appel, dans le cadre du présent programme, à l'initiative JESSICA, instrument qui vise à augmenter les moyens financiers en faveur des projets de développement durable des zones urbaines.

#### **4.2.2. Cibles préférentielles (zones, secteurs, publics...)**

L'appel à projet s'adressera aux territoires des villes et des agglomérations bénéficiant de Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), en priorité sur les sites les plus fragiles.

#### **4.2.3. Cohérence interne**

Les autres objectifs du programme opérationnel seront mobilisés pour soutenir les actions d'innovation, de développement économique, et de protection de l'environnement qui relèvent du présent objectif.

#### **4.2.4. Articulation avec les autres programmes européens**

En complément de l'intervention du FEDER

Le programme national FSE cible prioritairement les publics issus des quartiers urbains sensibles, tant en matière de formation en entreprises que d'accès à l'emploi ou de lutte contre l'exclusion.

De manière plus générale, le choix du partenariat régional a été de favoriser l'intégration des publics des quartiers sensibles dans la plupart des dispositifs prévus dans le programme FSE plutôt que de créer des actions spécifiques dont l'efficacité n'a pas été prouvée par le passé.

Ces actions spécifiques dans les quartiers seront principalement axées sur :

– les plans de formation des PME/PMI situées dans ces quartiers,

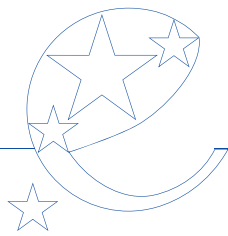
– l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise.

#### **4.2.5. Impacts attendus**

Les effets et l'impact de cet objectif ne pourront être mesurés exclusivement par des indicateurs chiffrés. Il conviendra d'évaluer, dans le même temps, l'impact de chacun des projets.

La liste d'indicateurs ci-après sera, le cas échéant, complétée ou adaptée en fonction des indicateurs nationaux en cours de définition.

56. Telles que figurant dans le règlement d'intervention du FEDER (7 juillet 2006 – article 8) et dans les orientations du CRSN.



## Chapitre 3 - Axes prioritaires

Coût total (en M€)	Indicateurs de réalisation	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
96	Nombre de projets de revitalisation urbaine soutenus	présage	7	1 Urban et 3 contrats d'agglos 2000-2006
	Nombre de projets soutenant les entreprises, l'entrepreneuriat et les nouvelles technologies (indicateur 40)	présage	45	22 en 2000-2006 (Urban et Obj2)
	Nombre de projets offrant des services de promotion de l'égalité des chances et de lutte contre l'exclusion sociale à l'attention des jeunes et des minorités (indicateur 40)	présage	45	26 en 2000-2006 (Urban et Obj2)

Indicateurs de résultats	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Investissements liés aux quartiers sensibles	présage	108 M€ de coût total relevant de cet objectif	2,3 M€ sur 2000 - 2006
Nombre de quartiers bénéficiaires et population concernée	présage	7 à 8 projets de revitalisation pouvant concerner 30 à 65 quartiers et 130 000 à 200 000 habitants	21 CUCS en 2007

Indicateurs d'impact	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Développement urbain durable	externe	Réduction significative des écarts socio-économiques avec la moyenne des agglomérations concernées. Amélioration de l'attractivité résidentielle et économique (mesurée par une enquête)	Situation 2007
Nombre d'emplois créés	présage	600 emplois	222 sur Urban 2000-2006 et la mesure 3.1.1 de l'Obj2

### Objectif 4.3 : Soutenir les territoires en mutation

Le poids important et toujours croissant de l'économie résidentielle sur la quasi-totalité du territoire régional permet à l'Aquitaine d'échapper pour une grande part à des déséquilibres infrarégionaux aussi importants que ceux que peuvent connaître d'autres régions françaises.

Toutefois le clivage entre l'est et l'ouest de l'Aquitaine s'accroît en termes de dynamisme démographique et d'emploi productif qualifié. Certains bassins d'emploi qui sont à l'écart des deux grands pôles de Bordeaux Gironde au nord et de l'Adour au sud combinent déprise agricole et repli industriel.

À l'exception des marchés de niche l'Aquitaine est confrontée, comme l'ensemble du territoire national, au repli des activités soumises aux règles de compétitivité de la mondialisation. Ce phénomène est de nature à fragiliser les PME, voire certains établissements plus importants, qui sont relativement isolés dans le contexte industriel aquitain.

Néanmoins, hors des grandes agglomérations et des secteurs de spécialisation dominants se dessinent aussi des foyers locaux de dynamisme, fondés sur des initiatives et des innovations territoriales et managériales.

Cela concerne d'abord la gouvernance des territoires avec les projets de Pays, collectivement élaborés par les élus locaux et des représentants de la société civile regroupés dans les Conseils de développement. Cela concerne également le développement de démarches telles que les pôles d'excellence rurale qui vise à favoriser la dynamique économique et la création d'emplois selon l'une des quatre orientations : patrimoines et tourisms, bioressources, services et accueil, technologie. Cette initiative nationale encourage le développement de partenariats public-privé.

#### 4.3.1. Description de l'objectif

L'intervention du programme FEDER se concentre sur la diversification de l'activité économique, le soutien aux PME et la relance de l'emploi dans les bassins d'emploi en mutation et touchés par des restructurations d'entreprises, en particulier dans ceux situés en zone rurale. Cet objectif vise, en particulier, à constituer un environnement favorable à la ré-industrialisation de territoires. En complémentarité avec le programme « emploi » soutenu par le FSE et le programme de développement rural (FEADER), les actions de ce programme viseront prioritairement à développer la mise en réseau des acteurs locaux.

### Mettre en réseau les acteurs locaux

Les partenariats entre acteurs locaux et entreprises créent des opportunités d'échanges et de mise en commun de moyens qui favorisent l'innovation. Ils sont essentiels pour éviter l'isolement des PME et améliorer leur compétitivité mais également pour leur permettre de s'ancrer davantage dans les territoires.

Les types de projets qui pourraient notamment être soutenus sont :

- les projets territoriaux coopératifs associant des entreprises : partenariats public-privé, structuration de filières, etc.,
- les actions collectives associant des centres de compétence sur des thématiques liées à l'innovation, à la création d'entreprises et à l'anticipation des mutations.

Les critères de sélection seront notamment :

- l'effet levier sur le territoire en matière de diversification économique et d'emploi,
- l'intégration du projet dans une démarche de développement durable,
- l'inscription dans des stratégies européennes inter-régionales et/ou transfrontalières,
- le caractère innovant, pilote et transférable.

Les investissements pris en compte porteront principalement sur des études, des diagnostics, des actions d'ingénierie de projet, la diffusion de bonnes pratiques, et l'animation des réseaux coopératifs. L'acquisition d'équipements visant la diversification économique et la relance de l'emploi pourront être également financés dans le cadre d'un projet partenarial de développement.

#### 4.3.2. Articulation avec les autres programmes européens

Concernant les mutations économiques, le FSE accompagne le volet « emploi » c'est-à-dire les démarches de requalification et de reclassement des salariés. L'axe dédié au développement local du FEADER intervient dans les domaines du développement des services à la population, des aides aux micro-entreprises, la modernisation des équipements et services touristiques. Les actions du FEADER ne ciblent pas spécifiquement les territoires en difficultés.

#### 4.3.3. Impacts attendus

La liste d'indicateurs présentée ci-après sera, le cas échéant, complétée ou adaptée en fonction des indicateurs nationaux en cours de définition.

Coût total (en M€)	Indicateurs de réalisation	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
17	Nombre de projets soutenus	présage	75	0

Indicateurs de résultats	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Nombre de territoires concernés	présage	20 à 25	0
Nombre d'acteurs publics et privés mis en réseau	présage	300 à 400 acteurs impliqués	0

Indicateurs d'impact	Source	Objectifs à atteindre	Situation de référence
Nombre d'emplois maintenus ou créés	présage	150 emplois	0